Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_14_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absent représenté : 2

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Madame Laetitia MEIGNAN représentée par M. Pascal HERVE

Absent excusé : Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_14_BUREAU_020_3.3 : Présentation scénario – mise en place d'un loyer à la journée du cabinet MG1 à la SCM du Couesnon

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire le départ en retraite du Docteur Ricono au 31 décembre 2025 libérant ainsi le cabinet dit MG1.

La société civile de moyens, « SCM du Couesnon » dont faisait partie le Docteur Ricono, n'a pour l'instant pas trouvé de remplacement de façon pérenne mais souhaite garder le cabinet dit MG1 afin de pouvoir favoriser l'accueil rapide de remplaçants même de façon ponctuel et sollicite la mise en place de loyer à la journée pour ce cabinet.

Le montant du loyer sera déterminé sur simple déclaration d'occupation du local par la SCM du Couesnon et sera facturé avec un mois de décalage.

Monsieur le Président présente les différentes simulations de tarifs à la journée établies selon le loyer actuel du cabinet MG 1 :

- Loyer actuel mensuel HT : 377.26 € HT
- Loyer actuel mensuel TTC : 452.71 € TTC
- Provision sur charges - Montant mensuel basé sur les charges 2024 : 136.32 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_14_BUREAU-DE

Simulation	Base	Loyer/ jour TTC	Charges / jour	Total / jour	Arrondi / jour
1	30 jours	15,09 €	4,54 €	19,63 €	**20 €**
2	26 jours (hors dimanches)	17,41 €	5,24 €	22,65 €	**23 €**
3	22 jours (hors week-end)	20,58 €	6,20 €	26,78 €	**26 €**
4	20 jours (5 j/sem sur 4 semaines)	22,64 €	6,82 €	29,46 €	**30 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Monsieur le Président propose :

- **De valider le tarif à la journée fixé à 30 € / jour (simulation n°4) ;**
- **De préciser qu'un prix global sera revu qui sera applicable à l'ensemble des maisons de santé ;**
- **De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.**

Après l'exposé de de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

